



# Bien chez soi

*L'immobilier qui vous va bien !*

## HONORAIRES DE VENTE TTC

### Honoraires de transaction TTC - Ancien

Prix du bien	Commission d'agence
Un terrain	Forfait de 3 000 €
Inférieur à 50 000 €	Forfait de 4 000 €
De 50 001 à 85 000 €	8.50 %
De 85 001 à 100 000 €	7.25 %
De 100 001 à 125 000 €	6.75 %
De 125 001 à 150 000 €	6.25 %
De 150 001 à 175 000 €	5.85 %
De 175 001 à 200 000 €	5.35 %
De 200 001 à 225 000 €	5.00 %
De 225 001 à 250 000 €	4.80 %
De 250 001 à 275 000 €	4.50 %
De 275 001 à 300 000 €	4.25 %
De 300 001 à 325 000 €	4.00 %
De 325 001 à 350 000 €	3.85 %
De 350 001 à 375 000 €	3.75 %
De 375 001 à 400 000 €	3.65 %
De 400 001 à 425 000 €	3.60 %
De 425 001 à 450 000 €	3.55 %
De 450 001 à 475 000 €	3.50 %
De 475 001 à 500 000 €	3.45 %
De 500 001 à 750 000 €	3.40 %
De 750 001 à 1 000 000 €	3.35 %
De 1 000 001 à 1 500 000 €	3.30 %
Au-delà de 1 500 000 €	3.25 %

Ces sommes et taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %. Les honoraires sont à la charge du mandant, sauf cas spécifique et exceptionnel.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier, de reportage photos, de publication sur les sites de communication.

En cas de mandat exclusif, le barème ci-dessus descend de 0.5 point pour chaque critère de prix.

### Honoraires de transaction TTC – Commerce

Bail commercial	15 % du loyer HT annuel
Fonds de commerce	15 % jusqu'à 100 000 HT 10 % au-dessus de 100 000 € HT

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

**Bien chez soi**





# Bien chez soi

*L'immobilier qui vous va bien !*

## HONORAIRES DE LOCATION TTC – Loi ALUR

<b>Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989</b>	Honoraires TTC bailleur*	Honoraires TTC locataires*
Entremise et négociation	Offerts	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	Dans la limite de 8 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable (zone non tendue)	Dans la limite de 8 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable (zone non tendue)
Etat des lieux location vide ou meublée	Dans la limite de 3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	Dans la limite de 3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable

\*Maximum 1 mois de loyer

<b>Locaux commerciaux / industriels / professionnels</b>	Honoraires charge locataire
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux de location	10 % HT du loyer annuel

## HONORAIRES DE GESTION

<b>Prestations de gestion</b>	Honoraires TTC bailleur
Gestion immobilière	5 % TTC des loyers encaissés hors charges

Renouvellement de bail : 60 € HT à partager entre le BAILLEUR et le LOCATAIRE

Modification de bail : 60 € HT à partager entre le BAILLEUR et le LOCATAIRE

